

From:"M & A Gautier de La Plaine" <metaglp@gmail.com>  
Sent:Mon, 8 Jul 2024 10:56:57 +0200  
To:"COMP STATE AID GREFFE" <Stateaidgreffe@ec.europa.eu>  
Cc:"COMP H6 CONSULTATION" <COMP-H6-CONSULTATION@ec.europa.eu>  
Subject:HT.100254\_Reply\_from\_a\_citizen

Madame, Monsieur,

Les conditions actuelles d'octroi des aides européennes sont conditionnées à la règle des minimis. Scandaleusement, le plafond de ces aides est porté à 20 000€, plafond inférieur à d'autres secteurs économiques ou non marchand (non profit).

L'agriculture est un enjeu majeur pour la survie de l'Europe et son autonomie. Le secteur paie un lourd tribut au changement climatique mais aussi aux contraintes imposées par des politiques européennes et nationales souvent décorréliées des réalités de nos modes de production.

Aussi, il est normal que l'UE, notamment via les financements en provenance des citoyens européens, prenne sa part de responsabilité.

Le plafond des aides minimis doit être relevé à 50 000 € sur trois ans. C'est un minimum pour faire face à l'inflation, aux risques agricoles et sanitaires et aux contraintes de productions sans cesse accrues.

Il est temps que l'Union Européenne prenne ses responsabilités et finance les contraintes qu'elle impose. L'agriculture ne peut pas survivre en perdant de la productivité et des prix.

Marie Gautier

--

Gautier de La Plaine

Tél. Alexis : 06 28 23 85 78 // Tel Marie : 06 58 19 39 25

SCEA du Moulin

90 rue du Moulin

02590 Roupy